Décision du : 14/06/2022

TRIBUNAL JUDICIAIRE Bureau d'Aide Juridictionnelle COURRIER AF 2 Allee Jules Guesde BP 7015

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOUI OUSE

0 4 JUIL. 2022

SAUJ

Numéro BAJ: 2022/009541

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

31068 Toulouse Cedex 7

Section - Division: 1 - 14

Date de la demande : 25/05/2022

Avocat: Me

Monsieur LABORIE André 2 RUE DE LA FORGE

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

DÉCISION D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020, Vu la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998.

Vu l'empêchement du président du bureau d'aide juridictionnelle

Le vice-président en présence des membres de la commission réunie le 14/06/2022, pour statuer sur la demande présentée le 25/05/2022 par :

Monsieur LABORIE André 2 RUE DE LA FORGE 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : Référés (hors baux d'habitation)

Service Juridique AJT MINISTRE DU BUDGET

6 RUE LOUIS WEISS

75013 PARIS

devant le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE pour être assisté d'un auxiliaire de justice et/ou d'un officier ministériel.

CONSTATE:

En vertu de l'article 7, l'aide juridictionnelle est accordée à la personne dont l'action n'apparaît pas, manifestement, irrecevable, dénuée de fondement ou abusive en raison notamment du nombre de demandes, de leur caractère répétitif ou systématique.

En l'espèce, Monsieur LABORIE a déposé de multiples demandes d'aide juridictionnelle pour un motif identique.

Sa dernière demande en ce sens a été rejetée le 13 avril 2022 ; rejet confirmé le 3 juin 2022 par la Cour d'Appel de Toulouse.

Ces demandes répétitives sont abusives et doivent donc être rejetées.

EN CONSÉQUENCE :

Rejette la demande d'aide juridictionnelle.

E GREFFIER

POUR EXPEDITION CONFORME A LA MINUTE

Informations destinées à la CARI

 N° BAJ: 31555 / 001 / 2022/009541 Date décision: 14/06/2022 Type de décision: Première décision

Avocat: Provision versée par le client : Euros

Type de procédure : AJ Code procédure : 233 Décision: Rejet Taux: 0%

Objet:

Affaire: Monsieur LABORIE André C/MINISTRE DU BUDGET

N° Rôle: